

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 124 désignant deux propriétaires fonciers pour faire partie de la Commission de la propriété foncière en 1940.

n° 124

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 février 1940

Numéro JO  
n° 519 du 28/02/1940

Date du numéro  
28 février 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 27 mai 1914 fixant les attributions et la composition de la Commission de la propriété foncière : Vu les arrêtés des 11 juillet, 17 mars 1928, 18 mai 1929 et 3 juin 1939

Sur la demande du receveur des Domaines,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Sont désignés pour faire partie de la Commission de la propriété foncière, en 1940, les deux propriétaires fonciers ci-apres : 1° M. Marill (Pierre-Paul-Jean), négociant, demeurant à Djibouti: 2° M. Mahmoud Boreh, commerçant somali, demeurant à Djibouti.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la colonie.

Hubert DESCHAMPS.